

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

30 août 2022

## Synthèse des contrôles SPOT sur la titrisation simple, transparente et standardisée (STS)

Conformément aux priorités de supervision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour 2021, une série de contrôles courts thématiques « SPOT » portant sur les titrisations simples, transparentes et standardisées (ci-après « titrisations STS ») a été menée de novembre 2021 à février 2022. Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre des dispositions introduites par le règlement (UE) 2017/2402 du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations STS, entré en application le 1er janvier 2019 et modifié par le règlement (UE) 2021/557 du 31 mars 2021, entré en vigueur le 9 avril 2021. Les investigations ont porté sur un panel de cinq prestataires de services d'investissement (PSI) et ont couvert une période allant du 1er janvier 2019 au 30 septembre 2021.

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS





ACTUALITÉ

CRYPTO-ACTIFS

27 octobre 2025

Le Conseil de stabilité financière et l'Organisation internationale des commissions de valeurs publient deux rapports évaluant la mise en œuvre des recommandations portant...



SUPPORT ÉVÉNEMENT

PRESTATAIRES FINANCIERS

02 juillet 2025

Webinaire - Le cadre réglementaire et l'actualité des prestataires de services de financement participatif (PSFP)



DOSSIER

EMIR

03 mars 2025

Le règlement européen EMIR



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*